



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES
DIRECTION DE LA GESTION DES VOIES NAVIGABLES
COMMISSION DE VISITE – GUICHET DE LA NAVIGATION
RUE CANAL DE L'OURTHE 9B1
4031 ANGLEUR - LIEGE
guichet.navigaton@spw.wallonie.be
+32(0)42.31.65.33

DEMANDE PATENTE DU RHIN (COCHEZ)

Examen: première demande

Examen: extension de la patente

Instructions:

1. Complétez et imprimez.
2. Signez le formulaire à l'endroit prévu à la page suivante.
3. **Envoyez le formulaire, accompagné des documents requis au Guichet de la Navigation.**
4. Versez la rétribution.

LE DEMANDEUR

NOM:	
PRÉNOM(S)	
NUMÉRO NATIONAL BELGE	
LIEU DE NAISSANCE	
DATE DE NAISSANCE (JJ.MM.AAAA)	
PAYS DE NAISSANCE	
NATIONALITÉ	
TÉLÉPHONE ET/OU GSM (INCLUS CODE DU PAYS)	
E-MAIL	
ADRESSE (SUIVANT LA CARTE D'IDENTITÉ)	RUE + NUMÉRO + BOÎTE CODE POSTAL COMMUNE PAYS
ADRESSE DE CORRESPONDANCE (LE CAS ÉCHÉANT)	RUE + NUMÉRO + BOÎTE CODE POSTAL COMMUNE PAYS

L'EXAMEN

DATE DE L'EXAMEN	CENTRE D'EXAMEN <input type="checkbox"/> LIEGE	Les examens informatisés se déroulent dans le centre d'examen. Si votre dossier est complet, nous vous contactons afin de fixer une date pour l'examen.
LANGUE DE L'EXAMEN (COCHEZ)	<input type="checkbox"/> FRANÇAIS	<input type="checkbox"/> NÉERLANDAIS
SECTEUR DU RHIN	DE	KM
	A	KM

DÉLIVRANCE DE LA PATENTE

LA PATENTE DU RHIN SERA ENVOYÉE À VOTRE ADRESSE



CONDITIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE

Instructions:

1. Indiquez suivant le cas
2. Ajoutez le document concerné
3. Versez la rétribution

AUTORITÉ

PREMIÈRE DEMANDE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ÂGE AU MOINS 21 ANS | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ (RECTO/VERSO) OU DU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 1 PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE (INDIQUEZ LES NOM ET PRÉNOM AU VERSO) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> COPIE DU CERTIFICAT RESTREINT DE RADIODÉLÉPHONISTE (VHF) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> JUSTIFICATION DU TEMPS DE NAVIGATION
Soit
<input type="checkbox"/> copie du livret de service justifiant un temps de navigation de 4 ans en tant que membre d'équipage de pont, dont au moins 2 ans de navigation intérieure à bord d'un bateau motorisé comme matelot ou matelot garde-moteur ou au moins un an comme maître-matelot.
Soit
<input type="checkbox"/> copie du certificat de conduite belge, néerlandais, allemand ou suisse | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> JUSTIFICATION DES VOYAGES REQUIS
copie du livret de service justifiant que pendant les 10 années précédant la demande, le candidat a parcouru le secteur pour lequel la grande patente est demandée au moins 16 fois comme matelot, matelot garde-moteur, maître-matelot ou timonier, dont au moins 3 fois dans chaque sens au cours des 3 dernières années.

Les voyages dans le livret de service doivent avoir été visés par une autorité compétente au moins 1 fois par an. | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> ORIGINAL DU CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ SELON LES ANNEXES B1 ET B2 DU RÈGLEMENT DU RHIN (DATANT DE 3 MOIS MAXIMUM)
Les titulaires d'un certificat de conduite belge, néerlandais, allemand ou suisse ne doivent pas passer la visite médicale. | <input type="checkbox"/> |
| POUR OBTENIR DES EXEMPTIONS
<input type="checkbox"/> COPIE DE DIPLÔMES (RENSEIGNEMENTS AUX GUICHETS)
<input type="checkbox"/> COPIE DU LIVRET DE SERVICE DE LA NAVIGATION MARITIME JUSTIFIANT D'UN TEMPS DE SERVICE COMME MEMBRE D'ÉQUIPAGE DE PONT SUR UN NAVIRE DE MER | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> |

EXTENSIONS

- | | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ (RECTO/VERSO) OU DU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 1 PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE (INDIQUEZ LES NOM ET PRÉNOM AU VERSO)
Pas si vous êtes titulaire d'une patente du Rhin d'un pays étranger | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> COPIE DE LA PATENTE DU RHIN
Vous devrez renvoyer l'original de la patente du Rhin dès réception de la nouvelle patente du Rhin avec l'extension | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> COPIE DU LIVRET DE SERVICE AVEC LES VOYAGES REQUIS
Conditions: voir première demande | <input type="checkbox"/> |

RÉTRIBUTION À PAYER

- | | |
|---|--------------------------|
| LA RETRIBUTION DE 128 EUROS (PREMIERE DEMANDE) OU 77 EUROS (EXTENSION) DOIT ETRE VERSEE SUR LE COMPTE BIC GKCCBEBB // IBAN BE67 0912 1502 5787 DU SPW – DGO2 - DIRECTION DE LA GESTION DES VOIES NAVIGABLES, RUE CANAL DE L'OURTHE,9/1 A 4031 ANGLEUR, AVEC, EN COMMUNICATION, LES NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR AINSI QUE LE DOCUMENT SOUHAITE | <input type="checkbox"/> |
|---|--------------------------|

DATE:

SIGNATURE DU DEMANDEUR
(à l'intérieur du cadre au stylo ou au feutre noir)



Nom et prénoms:				
Secteur demandé:	De:	Km:	A:	Km:

APERCU DES VOYAGES

(sur base des données du livret de de service)

Conditions:

- avoir parcouru le secteur demandé au moins 16 x pendant les 10 années précédant la demande, dont au moins 3 x dans chaque sens au cours des 3 dernières années. Les voyages doivent avoir été effectués comme matelot, matelot garde-moteur, maître-matelot ou timonier
- seuls les voyages qui ont été visés par une autorité compétente et signés par le conducteur entrent en ligne de compte. Les voyages pour lesquels il y a doute ne sont pas pris en compte.
- prière de noter d'abord les voyages les plus récents = commencer à noter ceux qui figurent à l'arrière du livret de service.

Voyage	Date		Trajet						
	Du	Au	De	Km (Rhin)	Via*	Km (Rhin)	A	Km (Rhin)	Amo Aval
	Exemple								
	05/02/2014	08/02/2014	Antwerpen				Duisburg	769	Amo
	01/02/2014	04/02/2014	Cochem		Koblenz	591	Antwerpen		Aval
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									

* Via = prière de noter les kilomètres du secteur du Rhin uniquement lorsque le bateau a emprunté une autre voie d'eau (instructions tenue livret de service point 3.1)